



LETTRE OUVERTE

AU DIRECTEUR DE LA MA BASSE-TERRE.

LETTRE OUVERTE

Monsieur le directeur,

Nous constatons actuellement une politique particulièrement restrictive de la part de notre direction concernant les formations et les demandes de candidatures pour les jurys de surveillants en 2026.

À plusieurs reprises, les agents ayant formulé une demande se sont vu opposer la même réponse systématique : « **Nécessité de service.** »

Monsieur le directeur, vous n'êtes pas sans savoir **qu'une nécessité de service doit être largement motivée.** Comment peut-on prévoir, dès maintenant, les besoins de service pour 2026 ?

Lors de la dernière session, aucune demande d'agent de Basse-Terre n'a été acceptée, tandis que seul le CP de Baie-Mahault était sollicité pour fournir du personnel au concours des surveillants. Le droit à la formation n'est pas un privilège : **c'est un droit fondamental !** Il constitue un levier essentiel pour l'évolution professionnelle, la valorisation des compétences et la motivation des agents. **Refuser systématiquement ces demandes revient à bloquer toute perspective d'avancement et à créer un climat de frustration au sein du personnel.**

C'est pourquoi le Bureau Local **FO Justice Basse-Terre** demande à la direction de revoir sa politique et de permettre aux agents d'accéder à leurs droits légitimes en matière de formation et de candidature aux jurys.

Nous resterons vigilants et mobilisés sur ce sujet, afin de faire respecter les droits des personnels.

Le bureau local FO Justice Basté

Basse-Terre, le 24 novembre 2025

